SHAWN QUINN

Attorney at Law – Avocat à la Cour

32 rue des Bas Rogers 92800 Puteaux (Paris La Défense)

Tél: +33 1 41 38 98 05

Visas B-1 (Business) et Visas B-2 (Tourisme)

Par: Shawn Quinn, Esq.

Il existe trois types de visas B qui peuvent être délivrés à un étranger :

1. Visa B-1 (business);

2. Visa B-2 (tourisme / soins médicaux); et

3. Visa B-1/B-2 (business / tourisme / soins médicaux)

Une personne qui est titulaire d'un visa B-1 est autorisée à entrer sur le territoire américain. En règle générale, cette personne n'est pas autorisée à travailler mais peut réaliser des actes *liés à*

une activité commerciale : rencontrer des clients, assister à un litige, conclure un contrat...

Au contraire, un visa B-2 autorise le titulaire du visa à entrer aux Etats-Unis dans les buts

suivants : tourisme, rendre visite à sa famille/ses amis ou soins médicaux.

En principe, la catégorie de visa B-1 octroie les mêmes droits au titulaire de ce visa qu'une

personne qui bénéficie du « Visa Waiver Program » ou « VWP » avec « ESTA ». Par

conséquent, les ressortissants de pays qui peuvent bénéficier du « Visa Waiver Program » ou

« VWP » avec « ESTA » n'ont pas d'intérêts particuliers à solliciter un visa B.

Toutefois, il existe des raisons pour lesquelles une personne qui peut bénéficier du VWP a tout

intérêt à effectuer une demande de visa B:

1. Cette personne n'est plus éligible à voyager avec le VWP à (ex : excès de séjour, refus

d'accès sur le territoire américain, condamnation à certaines infractions...);

2. Cette personne souhaite séjourner plus de 90 jours aux Etats-Unis lors de son prochain

voyage;

Shawn QUINN – Attorney at Law – Avocat à la Cour aux barreaux de New York (USA) et des Hauts-de-Seine (France)

SHAWN QUINN

Attornev at Law - Avocat à la Cour 32 rue des Bas Rogers

92800 Puteaux (Paris La Défense)

Tél: +33 1 41 38 98 05

3. Cette personne a l'intention de créer ou d'acheter une société aux Etats-Unis et veut

minimiser le risque de problèmes à la douane aux Etats-Unis ; ou

4. Cette personne a l'intention de réaliser un travail aux Etats-Unis autorisé avec le visa

B-1.

Selon les lois et règlements américains, il y a certaines catégories d'emplois qui sont

spécifiquement autorisées :

Par exemple, lors de courses de chevaux, des salariés étrangers engagés comme jockey,

toiletteur, etc. sont autorisés à travailler aux Etats-Unis pour une période temporaire avec

un visa B-1;

Un autre exemple : le personnel de maison qui a travaillé au moins une année pour un

même employeur, en dehors des Etats-Unis, est autorisé à venir aux Etats-Unis et à

continuer à travailler pour ce même employeur.

Ainsi, bien qu'il soit possible de travailler aux Etats-Unis, cela peut être que temporairement.

Toutefois, ce type de visa est très avantageux pour le demandeur et son employeur car pour

obtenir un visa de travail, la procédure est plus complexe, plus longue et coûteuse.

Dans le cas où le demandeur remplirait les conditions pour obtenir un visa B-1 et se trouverait

dans un des cas de dérogation, cette personne pourrait demander un visa B-1 directement. Dans

cette situation, il est préférable que cette personne ne voyage pas aux Etats-Unis simplement

avec le VWP car elle pourrait rencontrer des problèmes à la douane américaine et l'accès sur le

territoire américain pourrait même lui être refusé.

Pour plus des informations concernant les visa B, n'hésitez pas à contacter le

Cabinet de Shawn QUINN - Avocat à la Cour.

Shawn QUINN - Attorney at Law - Avocat à la Cour

aux barreaux de New York (USA) et des Hauts-de-Seine (France)

2